

COMMUNE DE NOUVION

Compte-rendu de la réunion du 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le treize mai à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire à la mairie en séance Publique sous la présidence de Monsieur Maurice FORESTIER, Maire.

Etaient présents : Maurice FORESTIER – Martin BERGAENTZLE - Jean-Charles BOUCART – Pascale d'ARGOEUVES - Marie-Pierre DAUCHEZ – Amandine DELCOURT – Sylvain DUCROCQ – Cécile EECKHOUT - Nicolas LESTURGIE.

Absents excusés : Ludovic SUEUR a donné pouvoir à Maurice FORESTIER.

Absents : Nathalie BOITELLE – Christophe FARCY – Claude HANQUIER - Dominique STRAVIUS.

Marie-Pierre DAUCHEZ a été nommée secrétaire de séance.

Retrait d'un point à l'ordre du jour, adopté à l'unanimité :

- Attribution du marché de travaux pour la construction de la maison médicale

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 03 AVRIL 2025

Adopté à l'unanimité

CONVENTION AVEC L'INRAP POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC PREVENTIVE SUR LE FUTUR SITE DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'Etat ont prescrit un diagnostic archéologique sur les parcelles AD 248 et AD249, futur site de la maison médicale.

Ils en ont attribué la réalisation à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer une convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic archéologique sur les parcelles du futur site de la maison médicale AD 248 et AD 249.

CONVENTION DE DROITS DE SERVITUDE CONSENTIS A ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer une convention de droits de servitude consentis à ENEDIS pour le raccordement électrique de la société SOPRAGGLO, Lieu-dit « Bois Loua » parcelles ZY 111 – ZY 115 – ZY 119.

TARIF DE LOCATION DU CHAPITEAU

La commune ayant remplacé le chapiteau communal en mauvais état par l'achat d'un nouveau, Monsieur le Maire propose de réviser le prix de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention, décide de fixer le tarif de location du chapiteau à 200€.

Sens des votes

Pour : Maurice FORESTIER - Martin BERGAENTZLE - Pascale d'ARGOEUVES - Marie-Pierre DAUCHEZ - Amandine DELCOURT - Sylvain DUCROCQ - Cécile EECKHOUT - Nicolas LESTURGIE.

Abstention : Jean-Charles BOUCART

Informations et questions diverses

Maurice FORESTIER

- Le filet pare-ballons du terrain de football sera contrôlé par les agents de la commune et éventuellement remplacé, selon l'état, afin de limiter le passage des ballons dans les parcelles voisines.

- Les prochaines réunions du Conseil Municipal pour l'année 2025 sont fixées comme suit : 26 juin, 11 septembre et 04 décembre.

Amandine DELCOURT propose de rendre un hommage à Laurence CROISSET durant le concours communal des maisons fleuries. Il est décidé d'ajouter l'appellation suivante : « La maison en fleurs de Laurence »

Séance levée à 21h10.